

COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 7 Mars 2023**

Membres									Date de convocation	
En exercice :	11	Présents :	10	Excusé :	1	Absent :	0	Votant :	10	02/03/2023

L'an deux mille vingt-trois le 7 Mars à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Alban VOSSION, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Thomas ROLLET, Mmes Isabelle BERGER, Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

Excusé : Mr Batiste FAVIER

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAPIERRE

Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, présente l'ordre du jour. En préalable, il demande à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de cette question supplémentaire.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE : COMPETENCE PERISCOLAIRE OPTIONNELLE DU SIGALE – ANNEE 2023-2024

Monsieur Gianni FERRO explique que les communes-membres du SIGALE ont la possibilité d'adhérer chaque année à la compétence périscolaire optionnelle proposée par le syndicat. Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide de rejeter cette proposition car le SIVOS met déjà à disposition le personnel nécessaire.

1) DEVIS ETUDE AGRICOLE PREALABLE A L'ELABORATION DES PLU DES COMMUNES DE SOLUTRE-POUILLY ET VERGISSON.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que conformément à la délégation d'attributions consenties par la municipalité par délibération n° 2020/020 du 26 Mai 2020, il a co-signé, le 10 février dernier, avec Madame Anne BROCHETTE, Maire de VERGISSON, le devis de l'étude agricole préalable à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme des communes de SOLUTRE-POUILLY et VERGISSON d'un montant de 7 039.38€ HT (8 447.26€ TTC). Le Conseil valide la signature du devis.

2) SYDESL : MODIFICATION DES STATUTS

Le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire, ainsi que des compétences optionnelles en matière de réseaux et de transition énergétique.

Le projet de modification statutaire a pour objet d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres.

Le projet met également à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

À compter de cette publication, les membres souhaitant adhérer aux nouvelles compétences optionnelles du SYDESL pourront le faire par délibération.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) ;
- d'autoriser le Maire à réaliser toutes les actions nécessaires en découlant, de notifier la délibération au SYDESL et à la Préfecture de Saône et Loire.

3) BULLETIN MUNICIPAL : CHOIX DE L'EDITEUR

Comme indiqué dans le compte-rendu de la séance du 6 Février dernier, une consultation a été lancée par Monsieur Alban VOSSION sur décision de la Commission Bulletin. 6 entreprises ont été consultées, 3 réponses ont été reçues. Les éditeurs qui n'ont pas répondu seront relancés.

La Commission Bulletin estime qu'EDIPUBLIC ne donne pas entière satisfaction, notamment pour le graphisme du magazine et, compte tenu des difficultés pour obtenir une livraison pour la fin janvier, elle propose au conseil municipal de ne pas renouveler la convention qui arrivera à expiration le 2 Octobre 2023.

Celle-ci est renouvelable par reconduction expresse pour une durée de 5 ans, sauf dénonciation 6 mois avant la date d'expiration du contrat (1er Octobre 2023). Compte-tenu de l'urgence, Monsieur Alban VOSSION demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénoncer la convention avec EDIPUBLIC. L'éditeur en sera avisé courant Mars.

La commission contacte les éditeurs pour savoir s'il est possible d'intégrer des encarts publicitaires pour réduire le coût du bulletin pour la commune.

4) ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE DES EMPLOYES COMMUNAUX

Les employés communaux souscrivent, depuis de nombreuses années, à la garantie maintien de salaire de la MNT qui leur assure une indemnisation en cas de longue maladie de plus de trois mois.

En 2008, la municipalité a choisi de participer financièrement à cette garantie, à hauteur de 50 %.

Depuis 2019, date de la dernière revalorisation de la participation communale, les cotisations ont considérablement augmenté pour les agents

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide que la participation communale 2023 sera revalorisée comme suit :

- Véronique KANELAKIS : 33.91 € de participation communale pour une cotisation de 67.83€
- Ghislaine IFANGER : 8.69€ pour une cotisation de 17.39€

Monsieur Damien MAZUE n'est pas adhérent à cette prévoyance.

5) QUESTIONS DIVERSES / TOUR DE TABLE

AMENAGEMENTS CYCLABLES DE MBA

Lors de la Conférence des Maires courant Février, le rendu de l'étude de programmation du schéma structurant des aménagements cyclables de MBA a été présenté aux Maires.

Monsieur Jean-Claude LAPIERRE présente maintenant au conseil, la carte relative aux aménagements envisagés.

Avant d'être en capacité de prioriser ces aménagements, MBA attends les retours des Maires :

- pour vérifier que les typologies d'aménagement semblent cohérentes avec la connaissance du territoire,
- pour connaître les projets de voirie des communes d'ici la fin de mandature, qui pourraient impacter les tracés,
- et enfin pour partager les projets municipaux d'aménagements cyclables s'il y en avait, et qui pourraient faire l'objet de fond de concours de la part de MBA.

PANNEAUX D'INFORMATION SITE D'ESCALADE

La Fédération française de la montagne et de l'escalade propose de remplacer les panneaux d'information existants. Le visuel est présenté au conseil municipal :

- 1 panneau placé juste devant le premier portillon d'accès escalade qui vient remplacer l'ancien (qui sera donc enlevé)

- 1 petit « totem » de balisage qui sera placé devant le second portillon d'accès au dernier site d'escalade (un peu à l'écart)

Monsieur Jean-Claude LAPIERRE a validé ce remplacement de panneaux, la FFME va demander également la validation du Grand Site (DEPARTEMENT de SAÛNE ET LOIRE) avant de lancer la fabrication. Les coûts sont pris en charge par la FFME.

PREPARATION DU BUDGET 2023

Monsieur Gianni FERRO présente au conseil l'analyse de la comptabilité 2022 qu'il a réalisée pour la bonne compréhension de la municipalité. Les différents postes de dépenses et recettes tant en section de fonctionnement que d'investissement sont détaillés.

En vue de l'élaboration du projet de budget la commission Finances se réunira le Lundi 20 Mars 2023 à 18H30.

Le conseil se réunira le Jeudi 30 Mars à 18H30 pour préparer le budget qui sera ensuite proposé à Madame MALATERRE pour validation comptable du Centre des Finances Publiques de MACON, le Vendredi 31 Mars. Le vote définitif des Budget primitif, compte Administratif 2022 et compte de gestion du Trésorier feront l'objet de la séance du 4 Avril prochain.

PLU

Monsieur Alban VOSSION indique que le Bureau d'études en charge du PLU a été choisi lors de la séance de conseil municipal du 21 Février dernier, il s'agit de la SCOP URBICAND.

Monsieur Alban VOSSION propose de constituer une Commission de suivi du PLU. Elle se réunira 1 ou 2 fois par mois. Les membres sont : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Alban VOSSION, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Thomas ROLLET, Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNATION ORANGE ROUTE DES ACACIAS

Dans le cadre de l'amélioration du paysage du Grand Site de France de Solutré-Pouilly-Vergisson la commune va demander dans les prochains jours, l'autorisation de Monsieur le Préfet de Saône et Loire pour l'enfouissement d'un réseau de télécommunications de l'opérateur Orange, route des Acacias.

Madame Estelle LABBE-BOURDON, inspectrice des sites a validé ce projet.

En parallèle, la commune envisage de refaire le revêtement de la voirie abimée, sur son budget 2023. La question de l'enfouissement concomitant de ce réseau s'est donc posée pour améliorer le paysage, faute de quoi ces lignes aériennes resteraient en place pour encore de nombreuses années.

La commune envisage de déposer une demande d'aides au financement de ces travaux sur le FONDS VERT.

Monsieur Laurent RICHARD indique que le Département pourrait également apporter une aide financière sur ce projet.

Monsieur Laurent RICHARD demande l'autorisation pour installer un bungalow provisoirement pour le relogement de la Brigade Verte le temps de réaliser les travaux dans leur local actuel. La commune, après en avoir délibéré, donne son autorisation.

Concernant les aménagements de la Route Départementale 54, les travaux se feront à l'automne. En attendant, une palissade provisoire sera installée pour l'été.

Le Grand Site prépare une charte relative à la signalétique.

La Commission Energie prévue le 27 Février a été reportée à une date ultérieure.

Monsieur Gianni FERRO a participé à la dernière réunion du SIGALE portant sur les orientations budgétaires. La participation communale s'élèvera à 5 400€ pour 2023. Compte-tenu de l'augmentation des frais fixes, le SIGALE a discuté de plusieurs moyens afin de pouvoir continuer à fournir des prestations de qualités aux habitants des communes adhérentes

L'un des premiers axes sera malheureusement d'augmenter les prix des stages de 5%.

Suite au constat de la diminution du nombre de participant extérieurs, qui permettait de faire baisser la facture globale, le SIGALE décide de tester une nouvelle formule qui sera « le prix du stage + 20 % de charges fixes », pour rappel les habitants d'une commune adhérente versent 60% du prix d'un stage, le reste étant pris en charge par la commune où ils résident.

Monsieur Bernard LAPIERRE indique que les états des lieux des deux vignes attribuées à Mrs Sébastien et Simon RAVAUD ont été réalisés par le Cabinet CIMEX.

La visite annuelle du clocher de l'église a été réalisée par l'entreprise habituelle BODET.

Il a été constaté qu'il n'y a pas de fiche signalétique pour le paratonnerre. Par ailleurs, le moteur de la « volée » est vétuste. Il conviendra de prévoir son remplacement dans les prochaines années.

Monsieur Bernard LAPIERRE a demandé plusieurs devis auprès de M. Thierry FERRAND pour des travaux à l'école maternelle et la garderie :

Le 1^{er} devis porte sur la pose de deux stores à l'école et la fabrication d'une porte sur mesure entre la salle d'évolution et le couloir de l'école : le coût de ce devis s'élève à 2 323.55€ HT (2 788.26€ TTC).

Le second devis concerne la pose de fenêtres extérieures pour la garderie (en aluminium) pour un montant de 7 582.51€ HT (7 999.55€ TTC).

Le montant total de ces travaux d'amélioration pour l'école et la garderie s'élève à 9 906.06€ (10 787.81€ TTC).

Il conviendra de rechercher les subventions qui pourraient être accordées. Ces dépenses seront inscrites au Budget 2023.

Suite à l'abandon programmé de la gestion de l'ASA par la Chambre d'Agriculture, une réunion avec les services concernés est à prévoir dans les meilleurs délais. Monsieur Pierre LANEYRIE demande s'il serait envisageable que la commune reprenne cette gestion. Il explique l'intérêt d'une telle association. Le coût des travaux d'entretien des canalisations s'élève à une somme modique d'environ 800€ par an. Monsieur Pierre LANEYRIE indique que cette gestion ne représentera pas une charge de travail supplémentaire pour le secrétariat de Mairie. D'autres communes, en particulier la Mairie d'IGE, ont repris cette gestion.

Monsieur Jean-Claude LAPIERRE indique qu'il contactera les communes concernées et s'interroge sur l'aspect juridique d'une telle reprise.

Monsieur Benoît LAFORET demande à la commune de pouvoir installer une haie. La commission voirie s'est rendue sur le site. Le conseil ne souhaite pas qu'une convention soit établie.

Une quille sera installée vers la propriété de Mr et Mme DUPONT pour protéger leur toit.

La Société D'ARBRAZED viendra prochainement effectuer des travaux d'entretien (enlever un Frêne sec vers la propriété de Mr et Mme GIRARD et enlever le lierre présent sur les Murs des Berthelots).

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		ROLLET Thomas	
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre		Batiste FAVIER	Excusé
TROUILLET Marie-Agnès			

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2023/014	Compétence périscolaire optionnelle du SIGALE – Année 2023/2024	2023/017	Bulletin municipal : dénonciation de la convention conclue avec EDIPUBLIC
2023/015	Devis Etude Agricole préalable à l'élaboration des PLU des communes de SOLUTRE-POUILLY et VERGISSON	2023/018	Actualisation de la participation employeur à la Garantie Maintien de Salaire des employés communaux
2023/016	SYDESL : modification des statuts		

La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le: 30 Mars 2023 à 18H30

La séance est levée à 21H04.